

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/218

Objet : réglementation stationnement et circulation

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de BOUYGHES en date du 20/07/2023,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux d'extension réseau basse tension, 87-93 rue du Capitaine Lheureux à (59184) SAINGHIN-en-WEPPE, par BOUYGHES EÛS - TPPE Agence Nord à DARDILLY CEDEX (69134), il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et Le dépassement seront interdits à tous les véhicules au droit des travaux. **Cela, à partir du 28 août 2023 et pour une durée de 26 jours. Restriction de la circulation au moyen de séparateurs de voies modulaires (sécurité du personnel et des usagers).**

Article 2 : Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et de ne pas gêner la circulation des piétons.

Article 3 : La signalisation et la pré-signalisation seront mises en place par BOUYGHES EÛS — TPPE Agence Nord. La circulation des véhicules sera réduite à 30 km/h et alternée par des feux tricolores.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. Le Responsable de BOUYGHES EÛS - TPPE Agence Nord
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait a SAINGHIN-en-WEPPE, le 20 juillet 2023

Pour Le Maire empêché
La 1^{ère} Adjointe

Nadège BOITEAU

